



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Examen Professionnel
Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe ATP2
Par voie d'avancement de grade
Session 2022

Spécialités : - **Espaces Naturels, Espaces Verts**
- **Communication/ Spectacles**

SOMMAIRE

- 1- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2- L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
- 3- L'ORGANISATION DE LA SESSION 2022 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (CDG 42)
- 4- LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ
- 5- LES ÉPREUVES D'ADMISSION
- 6- L'ADMISSION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
- 7- CONCLUSION

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois techniques de catégorie C qui comprend les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2e classe et d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe. Ces grades sont régis par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Les conditions d'accès à l'examen professionnel :

L'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2e classe (ATP2) s'effectue notamment par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, après une sélection par la voie d'un examen professionnel ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le **4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade** ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les candidats **peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant** la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. La condition d'ancienneté doit être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

2. L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

L'examen professionnel d'avancement au grade d'ATP2 est organisé tous les deux ans.

3. L'ORGANISATION DE LA SESSION 2022 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

En 2022, le CDG42 était en charge de l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ATP2 dans la spécialité Espaces Naturels Espaces Verts (ENEV) et dans la spécialité Communication-Spectacles (CS).

Les options possibles pour chaque spécialité :

ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS	COMMUNICATION / SPECTACLES
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif	Assistant maquettiste
Floriculture	Conducteur de machines d'impression
Bûcheron, élagueur	Monteur de film offset
Soins apportés aux animaux	Compositeur-typographe
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	Opérateur PAO
	Relieur-brocheur
	Agent polyvalent du spectacle
	Assistant son
	Éclairagiste
	Projectionniste
	Photographe

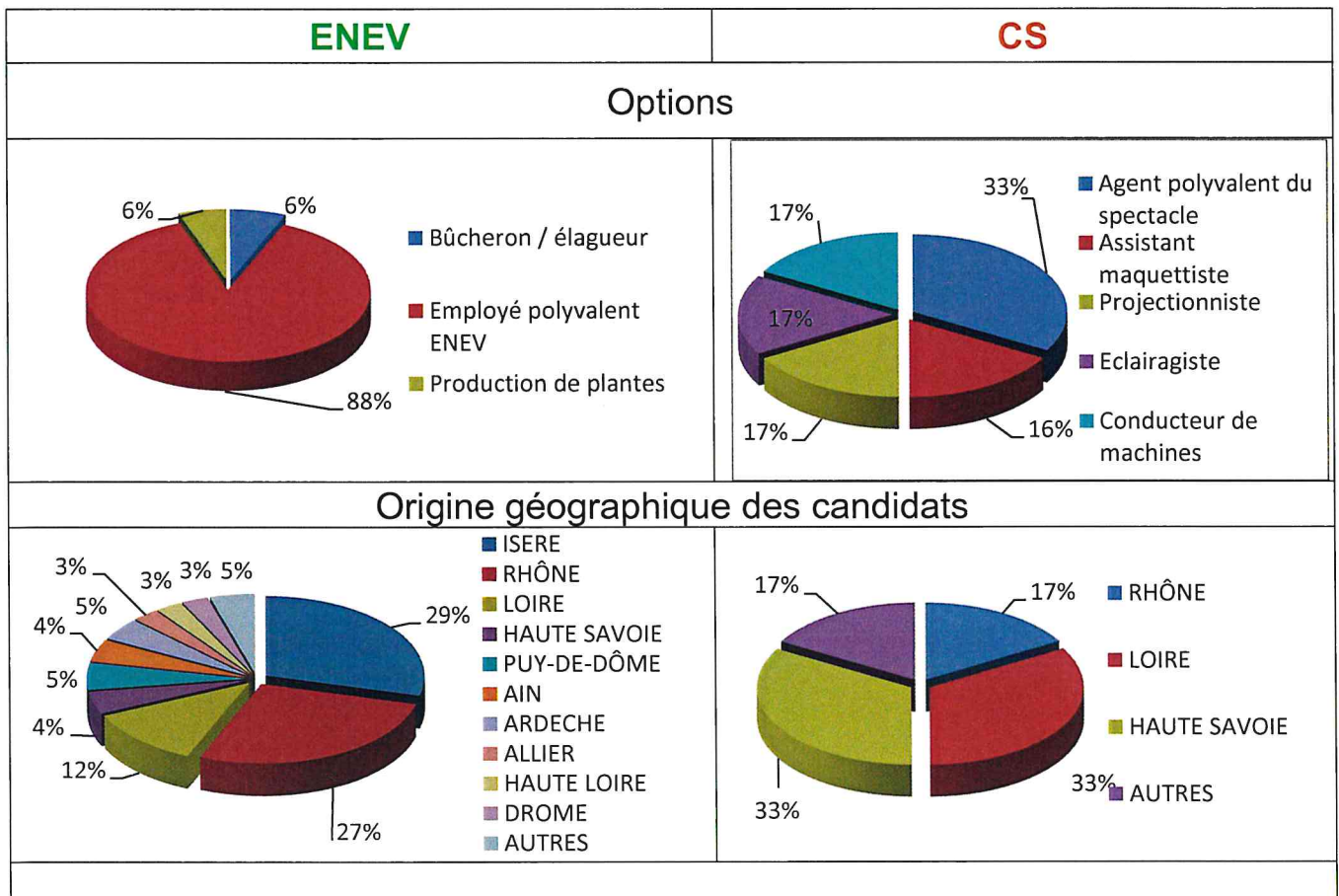
3.1 Le calendrier :

Période retrait de dossiers	<i>Du mardi 24 août au mercredi 29 septembre 2021</i>
Période retour de dossiers	<i>Jeudi 07 octobre 2021</i>
Epreuves d'admissibilité	<i>Jeudi 20 janvier 2022</i>
Résultats admissibilité	<i>Vendredi 11 mars 2022</i>
Epreuves d'admission	<i>Avril / mai 2022</i>
Résultats Admission	<i>Vendredi 03 juin 2022</i>

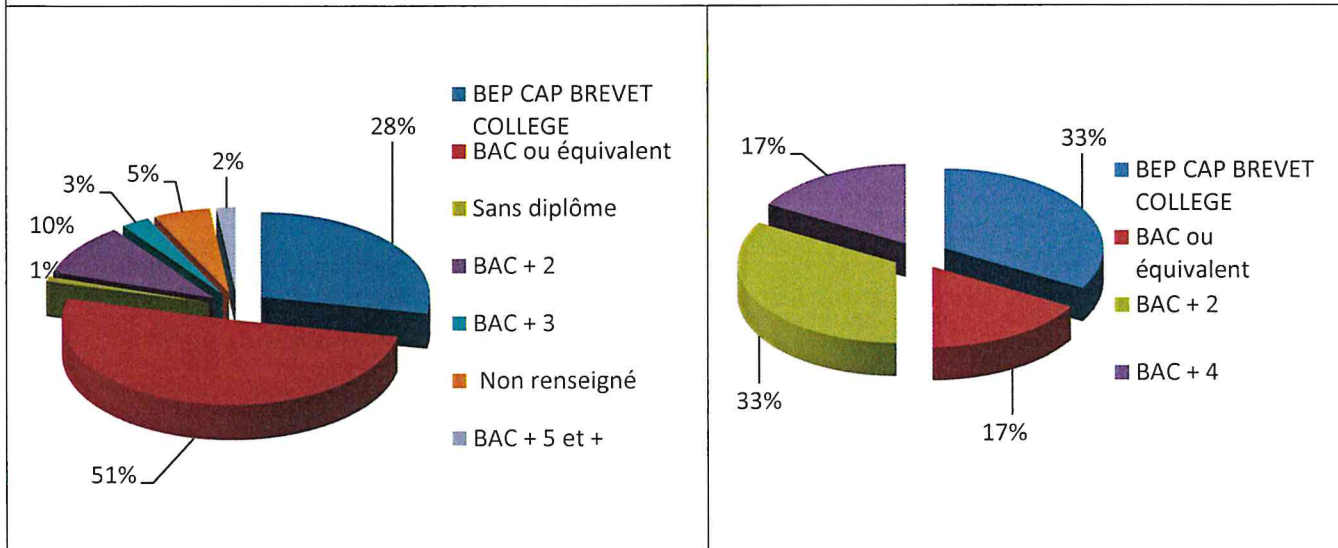
3.2 Les principaux chiffres de la session 2022 :

Admis à concourir (avec dossiers sous réserve)	Présents admissibilité	Admissibles	Seuil admissibilité	Présents admission	Seuil admission	Admis
110 (Exa Pro ENEV)	100	98	5 / 20	97	10 / 20	80
6 (Exa Pro CS)	5	5	5 / 20	5	10 / 20	3

3.3 Le profil des candidats inscrits à l'examen professionnel :



Niveau d'études des candidats



Sexe : les hommes sont majoritaires parmi les candidats (101 hommes pour 15 femmes)

Âge : 40 personnes représentent les moins de 30 ans, 46 candidats ont entre 30 et 39 ans ; 23 candidats ont entre 40 et 49 ans et 7 personnes ont plus de 50 ans.

3.4 La composition du jury :

MEMBRES DU JURY – CONCOURS Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe - Session 2022				
Jury	Titre	Nom Prénom	Fonction	Collectivité
1 / Entretien dans l'option choisie	Monsieur	Sébastien ARNAUD	Collège des Élus locaux, Président du jury	Adjoint au maire d'Aurec Sur Loire
	Madame	Sophie QUEFELEC	Collège des Personnes Qualifiées	Directrice générale des Services à la mairie de Veauche
	Madame	Laurence CHAZALON-ROTGER	Collège des Fonctionnaires	Ingénieure Territoriale à la mairie de Saint Etienne
2 / Interrogation orale hygiène et sécurité/ environnement professionnel et institutionnel	Madame	Michèle BISACCIA	Collège des Élus locaux	Adjointe au Maire de Saint Priest en Jarez
	Monsieur	Arnaud LIOGIER	Collège des Personnes Qualifiées	Conseiller prévention, Saint Etienne Métropole
	Monsieur	Jean-Christophe BERTHIER	Collège des Fonctionnaires	Représentant de la CAP de la catégorie C

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

4.1 - La nature de l'épreuve (phase admissibilité) :

Examen Professionnel	<p>Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.</p> <p>Durée : 1h30 – Coeff 2</p>
-----------------------------	---

4.2 - La notation de l'épreuve écrite :

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe Examen Professionnel		
	ENEV	COMM/SPE
≥ 15	11	1
≥ 12 < 15	44	1
≥ 10 < 12	26	-
≥ 8 < 10	13	1
≥ 5 < 8	4	2
≥ 0 < 5	2	-
Total	100	5
Note la plus élevée	16.88	17
Note la plus basse	2.13	6.75

L'admissibilité

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, le jury a arrêté la liste des candidats admissibles avec un seuil d'admissibilité fixé à 5/20 pour les candidats de l'examen Professionnel ; 98 candidats sont déclarés admissibles dans la spécialité ENEV et 5 candidats sont déclarés admissibles dans la spécialité CS.

Observations du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Les candidats sont invités à travailler l'épreuve d'admissibilité de façon homogène, car ils sont susceptibles de recevoir un sujet balayant toutes les options ouvertes à l'examen professionnel. Les candidats doivent soigner la syntaxe et l'orthographe lors de leurs compositions. Ces derniers doivent également avoir conscience que le sujet porte (ou peut porter) sur des éléments de calculs et de raisonnement.

5. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Examen Professionnel	<p>Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.</p> <p>Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.</p> <p>La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1H ni excéder 4H – coeff 3</p>
-----------------------------	---

Observations :

En ENEV : les épreuves pratiques se sont déroulées au Lycée Horticole de Montravel à Villars (42).

En CS : les épreuves pratiques se sont déroulées comme suit :

OPTIONS CHOISIES PAR LES CANDIDATS	LIEUX DES EPREUVES PRATIQUES
Agent polyvalent du Spectacle (APS)	Espace Culturel Albert Camus – Chambon Feugerolles (42)
Assistant maquettiste (AM)	Service communication - Mairie de Sorbiers (42)
Conducteur de machines	Centre Technique Municipal – Saint Etienne (42)
Projectionniste (PJ)	Cinéma « Quarto » - Unieux (42)

La notation de l'épreuve pratique :

Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe Examen Professionnel		
	ENEV	COMM/SPE
≥ 15	35	3
≥ 12 < 15	20	0
≥ 10 < 12	24	1
≥ 8 < 10	13	0
≥ 5 < 8	4	1
≥ 0 < 5	1	0
Total	97	5
Note la plus élevée	19	19
Note la plus basse	3.50	7.75

Observations du jury sur l'épreuve d'admission :

Les candidats ont démontré une bonne adaptation générale quant au sujet pour lequel ils ont concouru.

Néanmoins, les examinateurs sont conscients que suivant les collectivités où le candidat exerce, ce dernier ne réalise pas forcément la totalité des activités lui incombant (employé polyvalent des espaces verts ou production horticole...). Cependant, le candidat est invité à préparer davantage son épreuve en amont (en se renseignant auprès de ses collègues ou de son supérieur hiérarchique, en assurant des recherches individuelles afin de développer des connaissances théoriques) sur les différentes activités pour lesquelles les candidats sont susceptibles d'être interrogés.

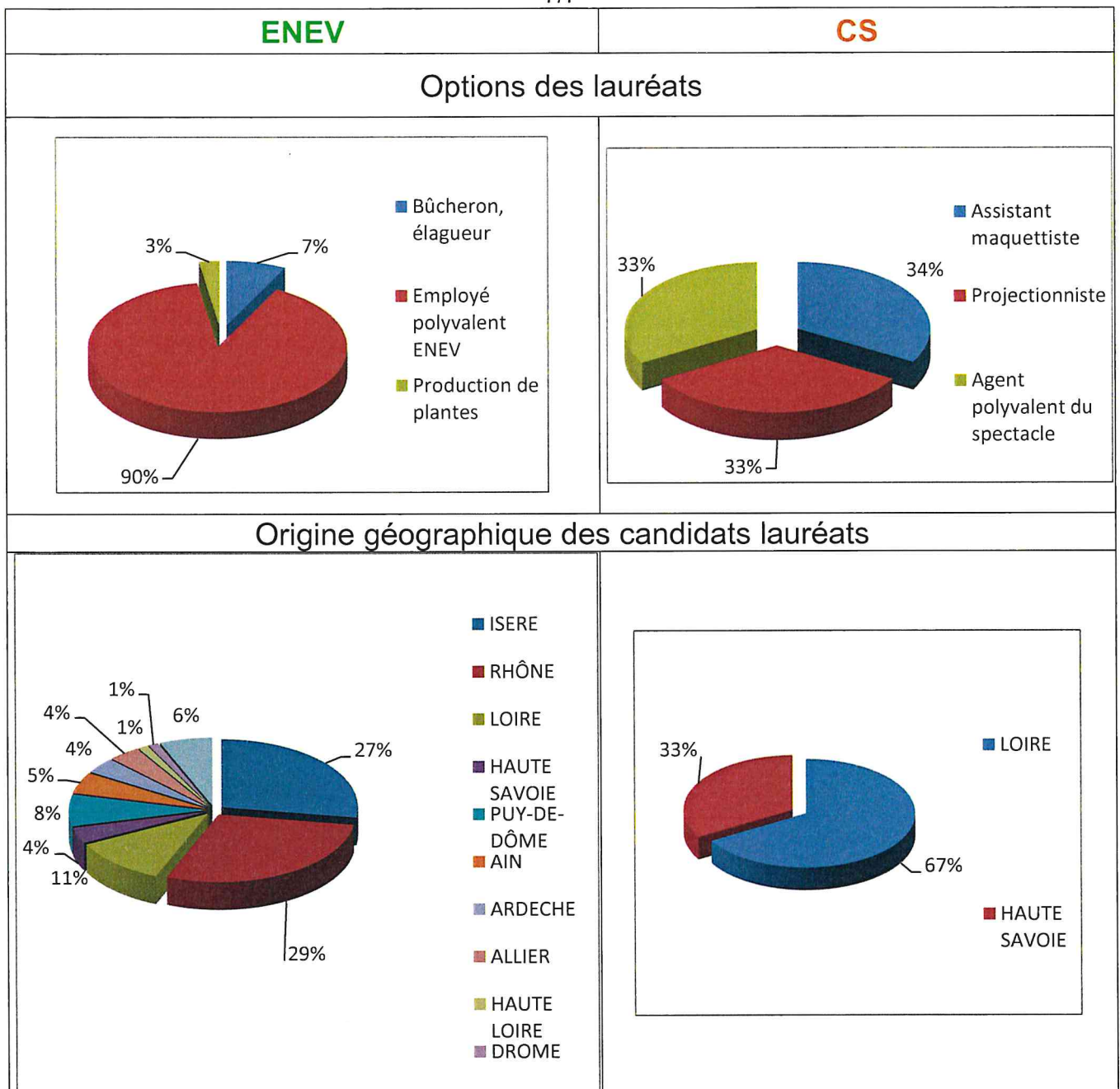
6. L'ADMISSION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

80 candidats sont déclarés admis à l'examen professionnel en **ENEV** (71 hommes et 9 femmes) :

- Avec un seuil d'admission fixé à 10 / 20.
- Avec 6 candidats en option « bûcheron/élagueur », 72 candidats en option « employé polyvalent espaces naturels espaces verts », 2 candidats en option « production de plantes »

3 candidats sont déclarés admis à l'examen professionnel en **CS** (2 hommes et 1 femme) :

- Avec un seuil d'admission fixé à 10 / 20.
- Avec 1 candidat en option « projectionniste », 1 candidat en option « assistant maquettiste » et 1 candidat « agent polyvalent du spectacle »



7. CONCLUSION

Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury, ainsi que l'équipe organisatrice du Centre de Gestion pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis un bon déroulement des épreuves. L'organisation matérielle des oraux est très confortable pour les candidats et l'ensemble des intervenants.

Saint Etienne le 31 mai 2022

Le président du jury

Monsieur Sébastien ARNAUD

Adjoint au Maire d'Aurec Sur Loire

